

Palais des Sports - Restructuration et extension - Décision de la commission d'appel d'offres - Information du Conseil Municipal

«M. LE MAIRE : Vous n'avez pas eu de rapport pour cette question. Il me suffit de vous dire simplement que l'appel d'offres a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres dans sa séance de jeudi dernier. Vous en avez tous été informés avant que la presse ne nous en informe.

M. POMEZ : Monsieur le Maire, sur cette information, trois petites remarques.

La première sera en forme de regret. Je crois qu'on peut déplorer sur ce dossier l'absence de débat et de discussion sur les priorités d'investissement. Je crois qu'avec le rajout éventuel des investissements sur le stade Léo Lagrange en complément de la restructuration et de l'extension du Palais des Sports, ces dossiers auraient mérité d'être discutés au sein d'une séance budgétaire afin de les peser avec d'autres nécessités pour Besançon, voir s'il y avait d'autres investissements dans d'autres secteurs peut-être plus prioritaires, plan de réhabilitation dans les écoles de la ville par exemple.

La deuxième remarque c'est peut-être de faire en sorte que ce dossier soit effectivement bien réorienté afin qu'il ait davantage de cohérence. Notamment avec l'annonce d'une première tranche de travaux d'adaptation pour l'accueil de la Coupe du Monde de Handball à Besançon, il est important que les services soient vigilants pour qu'il y ait cohérence entre ces travaux dont on ne sait pas encore le coût, ce sera peut-être 2 ou 3 millions de francs, et la suite afin de ne pas investir à fonds perdus. Les équipements devront donc pouvoir être réutilisés dans le cadre du projet de rénovation qui suivra.

Et puis enfin, je crois que ce serait vraiment l'occasion d'inscrire ces projets dans une véritable politique sportive et notamment au schéma régional des services collectifs du sport qui doit nous permettre de penser ensemble le sport dans les vingt prochaines années avec comme objectif de développer l'accès aux services, aux équipements mais aussi de favoriser l'intégration sociale des citoyens.

C'est pour cela que le sport effectivement est au coeur du développement social, de la vie culturelle des Français. C'est une identité forte pour notre ville par le succès des équipes locales mais c'est aussi un outil indispensable d'éducation et d'accès à la citoyenneté : un développement conséquent, du sport d'accord, mais des pratiques et une demande qui sont en pleine évolution. C'est pour cela que les équipements sportifs doivent effectivement être mis aux normes mais aussi doivent correspondre aux nouvelles formes de pratique et subir des améliorations quant aux conditions d'accueil des usagers.

A Besançon, nous devons promouvoir une véritable politique sportive dans le sens effectivement d'égalité d'accès aux pratiques, aux services, aux événements sportifs, soutien à la vie associative, cohésion et unité du mouvement sportif mais aussi développer le sport dans une logique de territoire, peut-être inscrire ces projets d'équipement dans une dimension intercommunale, mais aussi la structuration de notre action publique dans l'espace régional. C'est pour cela qu'il est important aussi de bien resituer ces équipements et définir des zones prioritaires d'intervention et peut-être qu'on verra s'il y a besoin d'équipements sportifs de proximité ou d'équipements sportifs au service des établissements scolaires.

M. LE MAIRE : Que ces choses sont bien dites !

M. GRAPPIN : Lors de l'approbation du projet de restructuration du Palais des Sports au mois de mai, vous nous aviez laissé entendre que certains d'entre nous vous reprochaient d'avoir agi dans la précipitation. Ce n'était pas notre cas, mais aujourd'hui ceux qui vous reprochaient d'être allé un peu vite doivent être satisfaits.

Personnellement je suis déçu de ce report, mais je ne dois pas être le seul. Les responsables sportifs des clubs phares bisontins à qui l'on avait promis un outil de travail formidable pour la saison prochaine devront attendre. Tous ceux qui ont oeuvré pour l'accueil des Championnats du Monde de Handball et qui espéraient bien une poule éliminatoire avec l'Equipe de France dans le nouveau palais rénové et agrandi, ne pourront que le regretter.

Doivent également être très déçus tous ceux qui ont travaillé sur ce projet, en premier lieu les services municipaux qui ont élaboré le cahier des charges dans un temps record en abrégant pour certains leurs congés et enfin les trois équipes qui ont répondu et qui ont présenté des projets de qualité, là aussi dans un temps très court.

Le 10 mai, vous nous aviez annoncé que le coût de la rénovation serait de 40 millions HT et pas un centime de plus. Je crois que celui ou ceux qui vous ont indiqué que l'on pouvait rénover et porter la capacité d'accueil à 6 000 places pour cette somme se sont trompés. Avec le nouvel appel d'offres qui va être lancé, faudra-t-il modifier le cahier des charges ou augmenter l'enveloppe financière ? Je pense qu'il faudra certainement faire les deux mais si l'on revoit le cahier des charges à la baisse, il ne faudra pas aller trop loin car les demandes qui avaient été faites par les utilisateurs étaient très raisonnables.

Reste à savoir maintenant si les financements extérieurs attendus qui pouvaient être justifiés comme le soulignait le Premier Adjoint avec l'accueil des Championnats du Monde de Handball prévus en 2001, seront maintenus et à quel niveau.

Mme WEINMAN : Je ne veux pas en rajouter beaucoup plus, sur ce dossier du Palais des Sports comme pour celui du stade ; on voit très bien que ce qui est difficile, ce n'est pas tellement de faire des promesses, c'est de pouvoir les tenir. J'attends moi aussi que vous puissiez tenir celles que vous avez faites.

M. LE MAIRE : Vous avez lu mon courrier, Madame WEINMAN ? Vous y avez en grande partie la réponse.

M. BONNET : Christophe POMEZ évoquait l'insertion par le sport tout à l'heure. Je voudrais en profiter pour saluer la performance de Montrapon qui va accompagner le BRC au 7^{ème} tour de la Coupe de France puisqu'il faut aussi en parler peut-être. Je ne récupère pas, je salue, ça nous concerne tous ! (réactions).

D'autre part, je suis tout à fait satisfait que vous soyez prêts à investir tant pour le Palais des Sports que pour le Stade Léo Lagrange. Pourquoi avoir attendu cette année, dans la mesure où l'on savait qu'on avait des clubs performants en handball et en basket et qu'on espérait voir revenir le football à Besançon. A un moment donné, ces questions-là on les a mises de côté en disant on verra plus tard. On investit beaucoup en ce moment mais, et cela rejoint des questions qui ont été soulevées lors des débats précédents en particulier autour du rapport de la Cour des Comptes, a-t-on beaucoup investi entre 1975 et 1990 à Besançon ?

M. LE MAIRE : Oui !

M. DUVERGET : Une simple réflexion : vous utilisez maintenant l'«a.b.s.» politique pour éviter finalement une triste fin, une collision et un dérapage du dossier, c'est-à-dire qu'il était temps d'éviter de bloquer les roues, d'éviter que le dossier ne dérape complètement car, comme l'a souligné mon collègue GRAPPIN, c'est une déception pour tous. Nous sommes déçus effectivement que l'on ne puisse pas, dans l'enveloppe annoncée au départ, réaliser tout ce qui est nécessaire.

Il se pose bien un problème tout de même : ces 40 millions de francs hors taxes, il y a bien eu des conseils à un certain moment. A quel moment s'est produit le décalage entre ces 40 millions de francs avec un cahier des charges et la réponse des entreprises ?

M. LE MAIRE : Vos propos m'apparaissent comme des combats d'arrière-garde. Je vous le dirai tout à l'heure d'une façon encore plus claire.

M. PINARD : Ce n'est pas pour dégager en touche par rapport à l'intervention de Christophe POMEZ, mais il a dit : ça aurait mérité une séance d'orientations budgétaires. Moi j'ai siégé depuis ce matin, Jean-Louis aussi, au Conseil Général, en orientations budgétaires. On a commencé à 9 h 30 et quand je suis parti à 18 h ce n'était pas terminé.

Je crois que ceux qui se plaignent d'un manque de concertation doivent prendre vraiment conscience de la différence de statut entre les diverses assemblées, et les villes et les structures intercommunales vont en souffrir, parce que c'est quand même infiniment plus facile de faire de la concertation, de travailler au fond quand on peut siéger dans la journée, casser une petite croûte ensemble sympathiquement, que quand on a des séances tenues à 18 h. Je crois que nos villes, au plan national, seront de plus en plus marginalisées s'il n'y a pas un statut de l'élu qui nous permette de nous réunir à 9 h le matin. Donc Monsieur POMEZ, de la concertation, vous en aurez autant que vous voudrez mais tant qu'on est dans cette situation-là, je vous dis : faites attention ! car il y a un grand risque pour les villes et si les structures intercommunales qui prennent de plus en plus de place ont aussi le même statut, eh bien vous pourrez vous plaindre, mais il est 22 h, cela fait quand même 4 heures qu'on travaille, on n'a pas perdu beaucoup de temps.

M. FOUSSERET : Quand on parle de concertation, la séance d'orientations budgétaires du Conseil Général m'a permis d'apprendre aujourd'hui qu'on allait peut-être reconstruire le Collège Voltaire sur le terrain sur lequel Daniel ANTONY veut implanter des industries, à côté de chez BERG ELECTRONICS. Vous voyez qu'il y a quand même des différences de méthodes de travail ! Cela dit, l'idée n'est peut-être pas mauvaise, il faudra en discuter.

Concernant le Palais des Sports, on a tous suivi avec un très grand intérêt ce dossier de réaménagement et je n'y reviendrai pas mais je pense qu'au fond, ce soir, il faut positiver. J'ai lu avec intérêt la lettre du Maire et elle me satisfait ; il y a là l'expression de la volonté de la ville de suivre le développement des équipes, qu'elles soient de handball, de basket-ball ou de football, voire même de précéder puisque pour le BRC, on est déjà en train de prévoir un certain nombre de choses que nous serions peut-être obligés de mettre en place.

Bien sûr, on peut toujours dire qu'on aurait pu faire mieux. Je crois que le Maire l'avait dit, il y avait aussi un concours de circonstances mais maintenant il faut être pragmatique, on aurait tous voulu, moi le premier je pense, le Maire et l'Adjoint aux Sports, tout le monde aurait voulu effectivement qu'il y ait un Palais des Sports fin 2000 - début 2001. Il s'avère que pour un certain nombre de raisons ce n'est pas possible. Il faut donc essayer de faire autrement. Ce qui est important, au fond, c'est de constater, et la lettre du Maire le dit d'une façon très claire, que de toute façon la Ville de Besançon sera néanmoins une ville d'accueil pour le prochain mondial de hand ; en principe cela va se faire et ce n'est pas parce qu'il n'y aura pas ce palais des sports que nous aurions tous souhaité que cela va être abandonné.

Ce qui est important aussi, c'est que nous mettions en place un véritable projet sportif pour les années à venir, avec d'un côté un palais des sports restructuré, reconstruit, aux normes, avec des conditions d'accueil des équipes tout à fait favorables, des conditions en terme d'accueil en nombre de places qui permettent d'avoir une véritable politique sociale, c'est aussi peut-être la démolition et la restructuration du stade Léo Lagrange. Ça c'est un véritable projet d'avenir qui d'ailleurs n'engage pas que la Ville de Besançon parce qu'on parle de plus en plus d'agglomération, c'est un véritable projet d'agglomération où il va falloir, Monsieur DUVERGET, que le Conseil Régional s'investisse, il avait dit qu'il le ferait, donc je pense qu'il maintiendra sa décision, le Conseil Général aussi et peut-être même aussi l'agglomération puisque parmi les compétences que la structure d'agglomération pourrait avoir, figurent les établissements sportifs.

On ne peut quand même pas reprocher à la Municipalité d'avoir tout mis en oeuvre pour le faire mais on ne peut pas non plus prendre des risques tels qu'on risque de nous déférer devant un tribunal. On ne peut donc pas nous reprocher d'avoir pris surtout dans la période actuelle un maximum de précautions.

Ce qu'il faudra surtout, c'est qu'à l'occasion de ce projet, il y ait un vaste débat sur notre politique sportive, comment entre le sport de compétition, le sport de haut niveau et le sport pour tous, on peut organiser celle-ci. Je crois qu'au fond malgré une certaine déception, globalement on va positiver et puis on va avancer.

M. VUILLEMIN : Le Président de la commission d'appel d'offres, c'est moi et c'est moi qui ai proposé à la commission de déclarer infructueux ce marché.

Je voudrais quand même rappeler quelques points qui me paraissent importants. Ici même le 10 mai, nous avons à l'unanimité je crois, voté une délibération aux termes de laquelle le Maire était autorisé à lancer un appel d'offres sur performances pour restructurer le Palais des Sports. Ça voulait dire quoi ? Le choix de la procédure est important, appel d'offres sur performances ça voulait dire, et d'ailleurs c'est à peu près ce que j'avais dit ce jour-là, essentiellement trois choses : le respect d'un cahier des charges établi par nous, la Ville de Besançon, le respect des délais avec cette fameuse échéance de la Coupe du Monde et le respect d'une enveloppe financière fixée par nous-mêmes à 40 MF HT. J'insiste bien, les règles c'est nous qui les avons fixées. C'est un appel d'offres, un appel à candidatures européen a été lancé. On a eu 8 réponses. Dans cet appel à candidatures européen, l'enveloppe financière de 40 MF HT était fixée, cela veut dire en clair que ceux qui ont répondu l'ont fait en connaissance de cause mais on peut en déduire aussi que ceux qui n'ont pas répondu l'ont fait aussi en connaissance de cause. Il y en a qui nous ont dit : 40 MF avec les délais et compte tenu du cahier des charges, je ne sais pas faire.

Le 30 juin, les dossiers ont été remis aux candidats et ils avaient, c'est important à noter, jusqu'à fin juillet pour éventuellement faire part d'observations, de questions, etc. par rapport au cahier des charges. Aucune question, aucune observation n'a été formulée.

Le 23 septembre, la commission d'appel d'offres ouvre les plis. Première constatation : sur les cinq candidats, trois seulement ont répondu et on avait les lettres d'entreprises qui nous disaient : «on est désolé, on a étudié le cahier des charges et compte tenu du prix que vous nous fixez, les délais, etc. on ne peut pas». Les offres se chiffraient à 59 MF HT, 66 MF HT, 69 MF HT.

Le 6 octobre il y a eu audition des 3 candidats. Ils sont venus avec toutes leurs études présenter devant la commission élargie leur projet et entre cette date-là, le 6 octobre et le 25 octobre, c'est prévu dans la procédure sur performances, le maître d'ouvrage, donc la Ville, pose des questions de manière à ce qu'au vu de la prestation qui a été faite on puisse adapter les choses tout en respectant bien évidemment le cahier des charges. Dès lors des questions ont changé le cahier des charges en cours de partie, chacun l'a bien compris et ils avaient jusqu'au 25 octobre pour remettre leurs dernières ou leurs ultimes propositions.

On prend connaissance de ces ultimes propositions, c'était 59 800 000 F, 60 900 000 F, 64 700 000 F, donc au minimum 20 MF au-delà de l'enveloppe financière fixée par la Ville dans le cadre d'un appel d'offres sur performances. Dans ces conditions, je ne pouvais pas faire autrement que de proposer à la commission de déclarer ce marché infructueux.

Tout à l'heure on a parlé de la Chambre Régionale des Comptes, on a même fait remarqué que sur tel marché on n'a pas été bon, on n'a pas respecté la procédure, etc. Or la procédure on l'a respectée. Je pense qu'au moins trois principes fondamentaux s'imposent aux membres d'une commission mais je dirais qui s'imposent à tous les élus.

Premier principe, le respect des règles et des procédures. C'est bien le moins qu'on puisse attendre d'élus qui siègent dans des commissions d'appels d'offres, etc. La Ville pouvait-elle ne pas respecter les règles qu'elle-même avait fixées ? La réponse je vous laisse la trouver.

Deuxième principe, le principe d'égalité des candidats, figurez-vous, j'en ai subi des pressions, des appels téléphoniques, des fax qui m'expliquaient comment je devais faire pour ne pas déclarer infructueux l'appel d'offres, pour contourner... On me proposait de relancer la consultation auprès des 5 candidats. Mais sur les 5, il y en avait 3 qui avaient travaillé et 2 qui n'avaient pas travaillé puisqu'ils n'ont pas répondu. Comment respecter le principe d'égalité des candidats ? Ou alors il aurait fallu donner des délais tels qu'en tout état de cause l'échéance fixée de janvier ou février 2001 n'aurait pas pu être respectée.

Troisième principe -ils ne sont pas forcément classés dans l'ordre-, c'est l'intérêt de la collectivité. Dans cette affaire, on gère de l'argent public, on injecte de l'argent public. 40 millions exigés au niveau du cahier des charges, 60 millions au minimum dans l'appel d'offres, 20 millions de différence, la seule solution raisonnable qui permettrait de respecter tous les principes que je viens de rappeler était de déclarer cet appel d'offres infructueux.

Au-delà de ça, bien sûr que je suis déçu comme tout le monde, mais ce qui est important, c'est d'affirmer ce soir que le défi du sport de haut niveau à Besançon sera relevé, qu'il s'agisse du hand ou du basket dans le Palais des Sports ou qu'il s'agisse du foot avec le BRC qui est actuellement premier en Nationale. Si ce club monte en D2 l'année prochaine, il serait tout à fait inacceptable que la collectivité ne mette pas à sa disposition les moyens, c'est-à-dire la structure, stade etc. qui lui permette d'évoluer normalement en D2. Ce défi-là à Besançon, le Maire l'a écrit, sera relevé et c'est bien cela l'essentiel.

M. LAGRANGE : Je voudrais qu'on n'oublie pas qu'il y a une commission des sports et un certain nombre d'élus qui, toutes tendances confondues, se réunissent, j'allais dire mensuellement, et qui depuis des années déjà se penchent sur la politique sportive de Besançon, et notamment sur ce qu'on pourrait appeler le projet sportif local. Je dis cela parce que j'ai entendu des choses tout à l'heure qui m'ont un peu hérissé le poil. Je crois qu'on a une vraie réflexion pour une vraie politique avec notre Adjoint et il faut le souligner.

Il y a des événements qui nous bousculent mais c'est bien, je crois qu'il ne faut pas qu'on le regrette. Je pense qu'on est assez grand pour l'assumer collectivement. Des accidents de parcours, sur la forme, je crois que ça peut exister mais comme le disait Jean-Louis FOUSSERET tout à l'heure ; ce qui est important c'est le résultat et le résultat c'est que finalement les engagements que nous avons pris par rapport à ces championnats de handball soient finalement tenus.

M. LE MAIRE : Je voudrais dire quelques mots quand même parce que tout à l'heure on a parlé de triste fin d'un dossier, on a demandé d'où sont sortis ces 40 millions, etc.

Je reviens au départ. Nous avons été conviés à aller voir à Nancy la réhabilitation d'un palais des sports obsolète, plus obsolète que le nôtre d'ailleurs, qui était en train de se transformer. La transformation de ce palais des sports en un ensemble moderne a coûté 40 millions toutes taxes non pas à la ville de Nancy mais au district. Donc, fort de cela, en comparant avec le palais des sports de Besançon, on est parti sur le chiffre de 40 millions hors taxes parce qu'il nous semblait assez logique de comparer avec ce que nous avons visité à Nancy, en accord d'ailleurs avec les présidents de club qui étaient venus, des élus, etc.

Nous sommes partis aussi parce qu'on nous a dit : «un appel d'offres sur performances, ça va tout résoudre». On vous l'a dit d'ailleurs ici aussi. Certaines entreprises nous avaient dit : donnez-moi une enveloppe, avec ça je fais. On a donné cette enveloppe de 40 millions parce qu'on avait comparé et on a fixé deux autres objectifs : une capacité peut-être un peu trop forte, 6 000 places, ils en ont 5 500 à Nancy et puis un délai, c'est-à-dire tout faire pour que le mondial de handball puisse se faire en janvier 2001 à Besançon.

Ces trois objectifs, aucune entreprise n'a été capable de les respecter. Donc on s'est trompé, c'est tout, en optant pour un appel d'offres sur performances, pour aller vite, pour se garantir sur le prix, les délais, etc. et la compétence. Un cahier des charges a été établi par nos services techniques et le service des sports, en tenant compte de ce que voulaient les différents présidents de club... Cela n'a pas marché c'est vrai, aussi il faut rebondir pour dire : premièrement, le mondial aura lieu parce que le programme de travaux que nous avons proposé à la ligue de handball lui convenait. C'était avant qu'on pense à refaire le Palais des Sports ; ce mondial nous a paru être une belle opportunité pour envisager la restructuration complète de ce palais des sports. Voilà comment ça s'est passé. Alors nous aurons le mondial ; d'ailleurs vous avez lu la presse aujourd'hui, il n'est pas impossible qu'on ait l'Equipe de France. En tout cas pendant une semaine on aura du handball à un niveau international et ça nous suffit pour l'instant. Pour la suite des opérations, on prendra le temps de réfléchir, de revoir le cahier des charges, de choisir un architecte, un maître d'oeuvre par concours, puis on lancera la procédure habituelle d'appel d'offres. On ne reprendra pas l'appel d'offres sur performances, cela ne nous a pas réussi ; ça nous avait quand même réussi pour le parking des Remparts Dérasés et pour l'usine d'incinération.

Il ne faut pas dire qu'on n'a pas réfléchi et pour répondre à Christophe POMEZ, je lui précise qu'on a une politique sportive dont on discute tous les mois en commission et ici assez fréquemment.

C'est vrai qu'il peut se trouver des opportunités à saisir. On pensait, et la Commission des Sports l'avait déjà évoqué, revoir ce Palais des Sports peut-être de façon un peu plus modeste que ce que l'on va réaliser, revoir aussi le stade Léo Lagrange parce que cela est indispensable, tout cela a déjà été étudié depuis plusieurs années par la commission. Ce n'est pas arrivé jusqu'à nous, pourquoi ? Pour le stade Léo Lagrange, la saison dernière la moyenne des spectateurs pour toute la saison a été de 345 avec un match Besançon contre Strasbourg où il y a eu 99 spectateurs payants.

Le BRC a eu de bons résultats qui lui ont permis de monter en Nationale grâce à l'action de la Ville et du Conseil Général, un peu de la Région mais je ne suis pas sûr. L'accession en Nationale, il la doit déjà au Président GRUILLOT et au Maire car en deux jours, il a fallu résoudre le problème, mettre 350 000 F. Si le BRC monte en Division 2, on mettra le terrain en conformité avec les normes imposées. On va se débrouiller pour avoir 10 000 places dont la plupart seront assises, peut-être 7 500. Dans un premier temps, il s'agira de tribunes provisoires mais qui seront une partie de ce que nous allons refaire dans le stade Léo Lagrange dans les deux ans, trois ans qui viennent pour avoir un bon stade de football à l'anglaise avec des tribunes sur les quatre côtés.

On m'a demandé ce soir ce que nous avons fait en matière de sport jusqu'à présent. On a réalisé en peu de temps la patinoire et la piscine, ce qui représente déjà environ 100 MF, plus des travaux de réhabilitation et de mises aux normes de sécurité, plus des gymnases. On ne s'est pas vraiment reposé dans le domaine des sports, on a essayé de répondre aux besoins des sportifs et on va continuer dans cette voie avec la réfection du Palais des Sports et du stade Léo Lagrange.

Pas de catastrophisme donc ! Je crois que les Présidents de club sont bien conscients que l'on connaît leurs problèmes et qu'on va essayer de les résoudre. On aura deux inter-saisons pour faire cela correctement et dans les conditions habituelles de l'appel d'offres. Voilà donc l'information que je voulais donner au Conseil Municipal sur ce dossier».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 26 novembre 1999.